

# Economie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE - Décembre 2005

## Baisse du nombre d'étudiants

Durant l'année scolaire 2004-2005, l'Université de Picardie a perdu une centaine d'étudiants, avec seulement 20630 inscrits en fin d'année. Selon les chiffres du ministère de l'Education nationale, ceux-ci ont diminué de 0,5% alors qu'au plan national, la croissance était de +0,5%. Cette évolution est d'ailleurs commune à l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur dans la région. Ainsi, en additionnant les universités, les sections de techniciens supérieurs, les écoles de commerce, d'art, d'ingénieurs, celles paramédicales ou sociales, et toutes les classes préparatoires à ces écoles, le nombre d'étudiants post-bac atteignait les 40500, soit un recul de 0,7% en un an. C'est même l'évolution la plus défavorable de toutes les régions françaises, la moyenne nationale étant en hausse de +0,5%.

## Le chiffre du mois

**4,7 ‰** C'est le taux de mortalité infantile de la Picardie en 2002, c'est-à-dire le nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes. Il est supérieur à la moyenne nationale (4,2 ‰) et situe la région en 19<sup>ème</sup> position, devant seulement l'Alsace, la Basse-Normandie et la Champagne en métropole. Ce taux a pourtant diminué de 46% depuis 1990, dont 17% depuis 1999. Il est plus défavorable dans l'Aisne (4,9 ‰) que dans la Somme et l'Oise (4,7 ‰ et 4,6 ‰). Ces retards confirment la nécessité de maintenir, en Picardie plus qu'ailleurs, un système de santé et de prévention de proximité, à l'inverse de ce que préconisent les réformes comptables actuelles.

## L'abus d'informations non contrôlées est dangereux !

Faut-il croire tout ce qu'on lit ou entend en matière économique et sociale ? Pas sûr. Exemples.

On parle ces derniers temps de la baisse du nombre des demandeurs d'emploi (-3,4% sur un an au plan national). D'une part, elle ne concerne pas la Picardie où le solde sur un an est encore légèrement positif (+0,4%), d'autre part, elle s'explique largement par l'augmentation des radiations de chômeurs, au point que l'INSEE met en doute la réalité de ce recul. De plus, dans la région, il faut ajouter aux 87.000 chômeurs picards « officiels » (catégorie 1) plus de 20.000 personnes, non immédiatement disponibles, mais qui recherchent aussi un CDI à temps plein. Ce sont souvent ceux qui exercent de « petits boulots » en attendant mieux. Signe de cette précarité de plus en plus forte : leur part a cru de 5% en un an dans la région, soit mille de plus !

Autres victimes du chômage que les chiffres officiels masquent : les travailleurs handicapés. De la mi 2004 à la mi 2005, leur nombre s'est accru de 19% en Picardie ! Cela n'empêche pas les entreprises de « communiquer » en novembre dernier sur les effets « positifs » de leurs actions pour l'insertion professionnelle de ces personnes. Ce discours ne résiste pas aux faits, mais personne ne veut les voir et l'on se contente de relayer le message là encore « officiel ».

Dans la même veine, les propos « vendant » l'apprentissage en Picardie ne se sont pas embarrassés de rigueur scientifique. On a clamé partout que cette filière offrait, dans la région, la garantie à 80% d'avoir un emploi en fin de parcours. Sauf que ces chiffres viennent de ceux qui prouvent le système et que... un tiers de ceux que l'on classe comme ayant un emploi sont en fait simplement titulaire d'un nouveau contrat d'apprentissage. Ainsi, le chiffre annoncé résulte d'abord d'une entourage comptable !

Autre exemple. Les médias ont largement repris l'information indiquant que 14% des Picards vivaient sous le seuil de pauvreté défini à partir d'un certain niveau de revenu en fonction de la composition de la famille. Cela classe la Picardie au 5<sup>ème</sup> rang des régions les plus pauvres. L'accent a été mis sur le taux de pauvreté en milieu urbain, de l'ordre 20% avec des pointes de 30% à Creil. Cela ne surprend malheureusement personne, tant cela est « visible » dans certaines villes. En revanche, le taux est, en Picardie, de 15,4% en milieu à dominante rurale, c'est-à-dire dans des zones qui occupent encore beaucoup de place dans notre région. Mais pour le savoir, encore eut-il fallu le dire ! Tel n'a pas été le cas. Comme si la misère était plus facile à vivre à la campagne.

Ces quelques informations méritent pourtant réflexion. Peut-on réellement régler les problèmes quand on cache les véritables données, quand la communication remplace les faits, quand les contradictoires sont ignorés, surtout quand ils remettent en cause la pensée unique qui, souvent, se résume à la source d'information unique ?

## Des déchets spéciaux exportés

La loi fait obligation aux régions de traiter et éliminer les déchets spéciaux qu'elles produisent, résultant d'activités industrielles ou de soins. Ce sont souvent des déchets hautement toxiques. Or, en Picardie, rien n'existe en ce domaine, la région ne possédant d'incinérateurs et de centres de stockage adaptés. Ainsi, la Picardie est tributaire des régions voisines pour l'élimination de ses déchets spéciaux, qu'elle dirige, à raison de 40.000 tonnes par an, essentiellement vers la région parisienne et le Nord Or, la gestion de ce domaine est confiée depuis 2002 aux Conseils régionaux, sans que pour autant celui de Picardie se soit saisi de l'affaire. En matière d'environnement, la région semble plus prompte à dénoncer ses voisins d'Ile-de-France qui viennent épandre en Picardie leurs boues de la station d'épuration des eaux usées d'Achères que de s'investir dans un plan pour traiter ses déchets sur son sol.

## Transports : le tout routier

Le total des marchandises transportées, hors trafic international, s'élevait en Picardie à 111.000 tonnes en 2004. 43% résultaient de mouvements internes à la région, les entrées et sorties du reste du territoire national s'équilibrant avec 28,5%. L'essentiel des échanges se fait par la route (90% du tonnage transporté), largement devant le chemin de fer (7%) et le fluvial (3%). Des chiffres qui montrent que les alternatives au « tout routier » reste, dans la région, à développer.

## Précarité à l'Université

Le nombre de personnels contractuels de l'Université de Picardie Jules Verne est, en équivalent temps plein de 162 contractuels. Ce chiffre ne cesse de s'accroître de 5 ans, avec une hausse de 68% sur la période. C'est le signe du développement de la précarité de l'emploi, phénomène qui ne touche donc pas que le privé.

## La santé au travail ignorée

Chacun s'accorde à dire que les indicateurs de santé sont en Picardie parmi les moins bons de France : l'espérance de vie y est une de plus faibles, la mortalité infantile l'une de plus forte, les personnels médicaux et soignants rares. Mais certains « bien pensants » rajouteront que le Picard est responsable de ses malheurs : il mange mal, boit et fume trop et s'« autocensure » en limitant, par manque de culture, sa consommation médicale.

En revanche, prière de ne pas parler de la santé au travail. Il faudrait avouer que la Picardie est la seule région de France à ne pas avoir d'Institut de Santé au Travail ou que, faute de reconnaissance, cette spécialité n'a attiré en 2005 qu'un seul interne en médecine dans la région alors que 5 départements en retraite ont eu lieu. Cela laisse augurer d'une prochaine dégradation de la situation de cette activité, qui amplifiera les effets de la réforme récente de ce secteur médical : elle conduit à faire passer d'un à deux ans la périodicité de la visite médicale des salariés et les effectifs de salariés suivis par médecin, déjà très importants, vont encore être augmentés. De même, la Conférence régionale de la santé de Picardie, mise en place en décembre 2005, annonce d'emblée que le plan « Santé au travail » ne sera pas prêt dans les délais ! C'est un signe de tout l'« intérêt » que l'on porte au sujet dans la région ! Et pourtant, suivre régulièrement les 615.000 salariés de la région serait l'un des plus sûrs moyens d'agir sur le niveau de santé des Picards.

## L'emploi à domicile peu payé

La Picardie comptait, fin 2004, environ 48000 particuliers employant des salariés à domicile. Cela représente 2,8% du total national. Ces emplois sont majoritairement liés des activités de ménage, jardinage ou enseignement, souvent payés par des chèques emploi service ou des déclarations simplifiées.

Ce faible nombre d'employeurs à domicile en Picardie masque des fortes disparités départementales. Ainsi, dans la Somme, la part des 20600 employeurs rapportée à l'ensemble de la population est supérieure de 25% à la moyenne nationale. En revanche, le recours à l'emploi à domicile est inférieur à cette moyenne dans l'Aisne (-18%) et plus encore dans l'Oise (-36%). Cela s'explique par une évolution différenciée de l'emploi à domicile entre 1999 et 2004 : +15% dans l'Oise, +31% dans l'Aisne, +61% dans la Somme, la hausse la plus élevée de tous les départements français sur la période.

Toutefois, les emplois ainsi créés se caractérisent par leur courte durée, souvent de 3 à 4 heures par semaine par employeur, pouvant atteindre 13 heures pour les bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), et leurs bas salaires. Si l'Oise a, fin 2004, un salaire horaire net de 7,5 euros, identique à moyenne nationale, il n'est que de 6,8 euros dans l'Aisne et de 6,7 euros dans la Somme. Seuls 3 départements connaissent des salaires plus bas. En résumé, la Somme développe l'emploi à domicile mais sans le rémunérer à sa juste valeur.

## Eoliennes : le souffle des profits

La Picardie devient productrice d'énergie : grâce à l'électricité éolienne, notre région pourrait même être en 2010 la première région de France en ce domaine avec 1000 Mégawatts (MW), soit une puissance proche de celle de la centrale nucléaire de Penly en Seine-Maritime (1300 MW).

Toutefois, ce mode de production reste une solution d'appoint. En effet, les éoliennes ne fonctionnent qu'un trimestre par an, en raison de la variation des vents qui nécessite leur arrêt. De plus, leur implantation anarchique montre que leur installation répond plus à des intérêts locaux qu'à un véritable souci d'efficacité. L'argument du « développement durable » masque mal celui des retombées financières. Avec une éolienne, tout le monde est gagnant, sauf le consommateur ! Ainsi, une éolienne rapporte environ 13000 euros par an aux collectivités locales. D'où leur intérêt. Mais ce n'est encore rien par rapport au surcoût de 5 centimes d'euros (8,38 au lieu de 3,35 !) payé par EDF aux entreprises privées pour chaque kilowatt/heure produit. En clair, le contribuable finance directement des entreprises privées sans aucun contrôle, avec l'aval des collectivités. Aussi, l'intérêt général nécessite que l'installation et la production d'énergie éolienne dépendent du secteur public ! Le vent, comme l'eau, c'est la vie et n'a donc pas vocation à devenir un produit rentable !